

Avenir Judo du Bassin Lédonien

101 rue du Colonel Casteljau

39000 LONS-LE-SAUNIER

Tél: 03.84.24.53.52

Site : <https://ajbl.ffjudo.com>

Mail : ajbl39@orange.fr

<https://www.facebook.com/ajbl39>

<https://www.instagram.com/ajbl39>

Affiliation FFJDA CL390120

Agrément DDJS n°8540 le 16/02/50



Président : Nicolas EL HANI

Vices Présidents : Nicolas SCHROLL et Jérémy DUPIN

Secrétaire : Jean-Yves HOUSSIN **06.95.71.23.62**

Secrétaire adjoint : Fabien MERCIER

Trésorier : Séverine MOYEN

Trésorier adjoint: Eric DUGOUA

Professeurs Diplômés d'Etat : Philippe Vialet 6^{ème} dan

Emmanuel RAT 5^{ème} Dan **06.95.37.97.73**

Sandrine PIET 4^{ème} Dan

Professeurs CFEB : Florent Miny 2^{ème} dan, Laurent Omer 1^{er} Dan

Fin de saison 2020/2021 : mars à août 2021

La FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées) est la fédération qui a été la plus impactée en perte de licence par la crise sanitaire. Elle a obtenu une subvention de 4 millions d'euro pour son plan de relance qui consiste à offrir sa licence de 40 euro pour 100 000 nouveaux licenciés. A cela va s'ajouter ses OTD (organismes territoriaux délégataires) qui vont participer à l'effort financier en aidant le club à chaque prise de licence à hauteur de 10 euro pour la ligue de Bourgogne Franche-Comté et aussi de 10 euro pour le comité du Jura. Quant au club AJBL (Avenir Judo Bassin Lédonien), il offrira l'adhésion de 10 euro et demandera un forfait de 20 euro pour cette fin de saison quelle que soit l'activité qui sera proposée en fonction de l'évolution sanitaire.

Tarif unique pendant le plan de relance fédéral de mars à août 2021 :

Licence-Assurance + Adhésion AJBL +	Cotisation club	= total en € pour l'adhérent
Adhérent : 40 offert FFJDA + 10 offert AJBL + 10 offert BFC + 10 offert comité Jura + 20 forfait = 20 €		

Action parrainage :

Si le nouvel adhérent est parrainé par un licencié (de septembre/octobre 2020) de l'AJBL, le forfait de 20 euro payé par le nouvel adhérent sera reversé au parrain. Dans cette action, il faut remplir le passeport parrainage.

Pièces à fournir par le nouvel adhérent :

Un certificat médical, le bordereau de licence, la fiche de renseignements et le paiement de 20 €.

Les Chèques Vacances et les coupons sports ANCV sont acceptés.

Si vous bénéficiez du BON CAF, apportez-le afin que nous le remplissions.

Aide de 30 € à la prise de licence du CDOS : pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), du Revenu de Solidarité Active (RSA), du minimum vieillesse, des personnes ayant subi une période de chômage partiel en raison de la crise sanitaire. Il faut impérativement fournir une attestation de la CAF précisant le nom du ou des bénéficiaires ou une attestation MSA, l'attestation RSA ou minimum vieillesse, bulletin de salaire mentionnant le chômage partiel.

La réduction de 30 € se fera directement à l'inscription si vous fournissez vos justificatifs en même temps.

Prévision 2021/2022 :

La FFJDA et ses OTD réfléchissent aussi à un plan de relance fédérale pour la rentrée 2021/2022. Quant à l'AJBL, elle s'oriente comme la saison dernière, vers un avoir qui viendrait en déduction sur le renouvellement de l'adhésion 2021/2022. A ce jour la décision n'est pas arrêtée car elle dépendra du bilan financier lié à l'aboutissement des demandes de subvention.

Objectifs :

	AJBL	JURA	BFC	FFJDA
Licencié au 31 août 2020	312	2 148	21 982	541 709
Situation en février 2021	201	1 634	14 868	328 686
Objectifs au 31 août 2021	246	1 840	17 700	430 000

Pourquoi est-il si important ce nombre de licenciés :

D'une part, c'est la première ressource financière de notre club (adhésion et cotisation), des OTD (redistribution d'une partie de la licence au prorata du nombre de licenciés) et de la FFJDA (licence). D'autre part, il est un critère prépondérant dans les demandes de subvention et qu'il le sera d'autant plus pendant cette crise sanitaire qui a annulé bon nombre de nos projets et de nos manifestations habituelles.

Avantages quant à votre adhésion à l'AJBL de mars à août 2021 :

- Faible coût (20 €).
- Vous êtes assurés par l'assurance fédérale.
- Vous pouvez découvrir et participer aux activités mises en place par le club liées aux autorisations ministérielles.
- Vous êtes solidaires des efforts mis en place par le club et en tant que judoka vous répondez à la maxime chère au fondateur du judo Jigoro Kano « entraide et prospérité mutuelle ».
- En tant qu'adhérent à l'AJBL, vous voterez à l'Assemblée Générale, initialement prévue en février, celle-ci est décalée vers la fin de saison afin d'espérer la faire en présentiel. De plus, vous pourrez vous présenter en tant que candidat puisqu'elle sera électorale.
- **Vous évitez la sédentarisation et améliorez votre santé physique, psychologique et sociale.**

Et on espère vous fidéliser pour la rentrée prochaine ☺

